

vaut la peine qu'on répète également les déclarations de M. Bourassa:

«Les conservateurs et le NPD savent qu'il s'agit d'une question qui relève de la juridiction québécoise, mais ils continuent d'en débattre. Sont-ils fédéralistes ou pseudo-fédéralistes?»

Monsieur l'Orateur, si M. Bourassa désire ce genre de mesure, il appartient au Québec de l'adopter. Il n'y a aucune raison valable pour que nous en débattions ici si le Québec s'y oppose. Pourquoi débattrions-nous d'une mesure dont M. Bourassa ne veut pas? Pourquoi certains députés cherchent-ils à lui forcer la main?

• (9.20 p.m.)

J'aimerais me reporter brièvement à un article écrit par M. Norman Alcock, directeur de l'Institut canadien de recherches pour la paix, et intitulé: *The Future: Simmering resentment, increasing polarization*. En voici un extrait:

Au point où en sont les choses, l'avenir du Canada ressemble à celui de l'Irlande du Nord aujourd'hui, fait de sourde rancune et de polarisation croissante parce que le problème de base n'a pas été résolu. La suite d'événements récents a augmenté, non pas diminué, l'intrinsèque de l'unité du Canada; c'est-à-dire que l'application de la loi sur les mesures de guerre a accentué la probabilité de la sécession du Québec.

A mon avis, les députés devraient s'arrêter longuement aux paroles de M. Alcock—elles devraient dire quelque chose au ministre de la Justice (M. Turner) et aux autres qui à la Chambre se préoccupent vraiment des libertés civiles.

S'il nous faut une mesure législative pour faire face à une situation qui nous échappe, il convient d'en soumettre les propositions à un comité, où elles seront examinées dans une atmosphère empreinte de calme et de sérénité. Il a été amplement démontré que la loi sur les mesures de guerre ne s'imposait pas. Il a été établi clairement que le projet de loi à l'étude n'est pas favorable aux droits civils des Canadiens. Je suis sûr que si on avait autorisé la Gendarmerie royale à se rendre au Québec ou n'importe où au Canada et à recourir au Code criminel comme elle en a l'habitude, nous n'aurions pas au Québec l'état de choses qui y règne actuellement et on pourrait se passer de la loi sur les mesures de guerre ou de cette loi-ci, qui doit la remplacer. Si le gouvernement du Québec avait autorisé en 1963 la Gendarmerie royale à s'occuper de cet état de choses, nous ne serions pas aux prises avec ce problème aujourd'hui.

Il semble inconcevable que quelque 7,000 policiers n'arrivent pas, au Québec, à apaiser l'anxiété qui, de toute évidence, règne actuellement dans cette province. Il paraît inconcevable également que ces agents de police ne puissent parvenir à dépister et à mettre sous les verrous ceux qui prônent les incendies volontaires ou la sédition. De tout cela, on ne peut tirer qu'une seule conclusion, à savoir que la police n'est tout simplement pas à la hauteur de la situation. On est alors porté à conclure que les résultats souhaités doivent être obtenus par d'autres moyens, car la police n'est pas réellement en contact étroit avec les autorités dans la province. Comme les représentants élus ne semblent pas s'intéresser particulièrement aux questions sociales et économiques, la police ne se force donc pas outre mesure pour trouver les présumés coupables.

[M. Skoberg.]

Il n'y a pas de doute que 98 p. 100 des Canadiens ont approuvé le recours à la loi sur les mesures de guerre et, fort de cet encouragement, le gouvernement a fait montre de la pire arrogance en présentant ce genre de mesure. Il a repoussé tous les amendements qui ont été proposés aux fins de protéger les gens qui ont été injustement traités et accusés comme nous l'apprennent les journaux ces jours-ci.

Il y a quelque temps, au Malawi, le président Banda affirmait que l'idéalisme et le réalisme ne pouvaient pas partager le même compartiment; les deux peuvent prendre place dans le même wagon, mais pas dans le même compartiment. A mon avis, le gouvernement n'est ni assez idéaliste ni assez réaliste pour se rendre compte que nous devons faire l'impossible pour protéger la démocratie dans notre pays. Il n'y a pas si longtemps, en Colombie-Britannique, des gens, hommes et femmes, qu'on appelait les Fils de la Liberté, se sont eux aussi élevés contre l'autorité du gouvernement et ont critiqué la nation canadienne. La province de Colombie-Britannique a fort bien pu venir à bout de cette situation avec le concours de la GRC. Il ne fut nullement question de faire appel à l'Armée pour prendre la situation en main, bien que les gens en cause aient été bien plus nombreux que les responsables des événements à Montréal, où il semble qu'environ une centaine d'individus tentent de faire chanter le gouvernement par le terrorisme. Je crois que les honorables députés devraient soigneusement examiner ce qu'on nous demande de faire ici; s'ils se sentent obligés d'accepter une loi du genre de celle que le ministre a présentée, ils devront en supporter les conséquences.

Un vote contre ce projet de loi, monsieur l'Orateur, en est un pour le retour du bon sens au Canada, un vote en faveur d'une société démocratique au Canada. Si nous voulons le rétablissement de l'ordre public, il nous est possible d'y parvenir grâce à la mesure actuelle, au Code criminel. Nous n'avons certainement pas besoin du genre de mesure que le ministre de la Justice nous propose.

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, il nous sera assez difficile d'appuyer la loi de 1970 concernant l'ordre public, (mesures provisoires), parce qu'elle ne renferme pas tout ce que nous voudrions qu'elle renferme et parce qu'elle ne vise que le Québec au lieu de tout le Canada.

A mon avis, l'injustice sociale que nous connaissons a engendré le régime de barbarie que nous connaissons. Nous sommes présentement à trouver des moyens visant à mater la révolte au Québec et au Canada.

Le gouvernement a déjà reconnu que la loi sur les mesures de guerre constituait un moyen trop radical pour mater des révoltes intérieures. Il a donc voulu utiliser un instrument plus souple, plus précis, plus adéquat, dirigé uniquement contre le FLQ, qui a été déclaré «association illégale». Nous sommes contre des actes barbares, mais en faveur de mesures logiques et justes pour empêcher cette barbarie de s'étendre.

La honte et le dégoût des Canadiens devant les activités du FLQ ont succédé à une période de réflexion profonde de la part de millions de citoyens. Nous avons